

19 juillet 1959
20 septembre 1959

PÉLERINAGE A NAVARIN

Le pèlerinage à Navarin comportera deux cérémonies :

1° Une veillée nocturne aura lieu dans la crypte du monument, elle commencera le samedi 19 juillet, à 23 heures, une messe sera célébrée à 0 h. 15. La veillée prendra fin après la messe; elle sera assurée par les Anciens Combattants de la région de SOUAIN et SUIPPES.

Les pèlerins qui voudraient s'y rendre sont assurés de trouver un car à la gare de Châlons à l'arrivée du train de Paris à 21 h. 01, ce car les ramènera à Châlons après la veillée nocturne.

Pendant la veillée, le monument de Navarin sera illuminé et des feux de camps seront allumés dans les cimetières du front de Champagne. Des chants religieux seront diffusés par haut-parleurs devant le monument.

2° La cérémonie officielle se déroulera de jour selon le programme des années précédentes :

Départ de PARIS, le dimanche 20 juillet : 7 h. 05, Gare de l'Est. - Arrivée à CHALONS : 9 h. 03. Des cars seront devant la gare à la disposition des pèlerins.

Départ de CHALONS : 9 h. 30 - Arrivée à NAVARIN : 10 h. — A 10 h. : Messe pour les morts devant les Ossuaires.

Après la Messe, Absoute donnée par Mgr l'Evêque de Châlons, en présence des Autorités Civiles et Militaires et des Anciens Combattants; Monseigneur prendra la parole.

A 11 h. 15 : dépôt d'une couronne sur la tombe du Général GOURAUD, par les Délégués de la « Rainbow Division », Sonnerie aux Morts, minute de silence et de recueillement.

Défilé des troupes devant les Ossuaires.

11 h. 30 : visite de la Crypte par les pèlerins.

11 h. 50 : départ de NAVARIN.

12 h. 00 : cérémonie au cimetière de SOUAIN, bénédiction des tombes.

12 h. 45 : déjeuner en commun à SUIPPES, à l'« Hôtel du Midi ». Les pèlerins qui préfèrent emporter leur repas trouveront à Suippes un abri pour déjeuner.

14 h. 15 : cérémonie au cimetière de SUIPPES.

15 h. : dépôt d'une couronne au Monument aux Morts.

16 h. 43 : gare de CHALONS, départ du train pour PARIS. Arrivée à 18 h. 56.

Prix du transport par cars : 400 francs.

Prix du déjeuner : 600 francs (boisson et service compris).

Les adhésions et participations doivent être adressées à :

M. MULLER, Trésorier, 47, Faubourg Saint-Antoine, PARIS-11°

C.C.P. Paris 985-34

AVANT LE 30 JUIN (dernier délai)

Passé cette date, s'adresser à :

M. ANTOINE, Délégué Général, 10, rue François, à CHALONS-SUR-MARNE

Toutes précisions utiles seront données sur demande accompagnée d'un timbre pour la réponse.

Si, parmi les pèlerins, il en est qui désirent se rendre sur une tombe du front, ils voudront bien l'indiquer en adressant leur adhésion. Des voitures seront mises à leur disposition après la cérémonie de Navarin pour les transporter. A leur arrivée à Châlons, les pèlerins sauront si leur demande peut être satisfaite.

Le « Pèlerinage des Familles des Morts » aura lieu le dimanche 21 septembre 1958, à NAVARIN; le programme sera envoyé, avec les conditions, en temps utile.

rappeler
Célébration
1959

**ASSOCIATION DU SOUVENIR
AUX MORTS DES ARMÉES DE CHAMPAGNE
ET A LEUR CHEF LE GÉNÉRAL GOURAUD**

Pèlerinage a Navarin, Dimanche 19 Juillet 59

Départ de PARIS : Gare de l'Est 7 h. 5 — Arrivée à CHALONS a 9 h. 12

Des Cars seront devant la Gare à la disposition des pèlerins.

Départ de Chalons : 9 h. 30 — Arrivée à Navarin 10 h. Messe pour les Morts devant les Ossuaires.

Après la Messe, Absoute donnée par Monseigneur l'Évêque de CHALONS en présence des Autorités Civiles et Militaires et des Anciens Combattants, dépôt d'une couronne sur la tombe du Général GOURAUD par les délégués de la RAINBOW-DIVISION, sonnerie aux Morts, minute de silence et de recueillement, défilé des troupes devant les ossuaires —

11 h. 30 Visite de la Crypte par les Pèlerins.

11 h. 50 : Départ de NAVARIN.

12 h. : Cérémonie au cimetière de SOUAIN, bénédiction des tombes.

12 h. 45 : déjeuner en commun à SUIPPES, Hôtel du Midi. Les Pèlerins qui préfèrent emporter leur repas trouveront à SUIPPES un abri pour déjeuner.

14 h. 30 : cérémonie au cimetière de SUIPPES.

15 h. : dépôt d'une couronne aux Monuments aux Morts.

16 h. 11 : gare de Chalons, départ du train pour PARIS. (Arrivée 18 h. 57)

Prix du transport par Cars : (sera payé sur place).

Prix du déjeuner 750 fr. (boisson, café, et service compris).

Les adhésions et participations doivent être adressées avant le 5 Juillet dernier délai à :

Monsieur MULLER, Trésorier, 47, Faub. St-Antoine, PARIS (XI^e) C.C.P. Paris 985.34.

Après cette date à M. ANTOINE, 10, Rue François (Châlons-s-Marne) C.C.P. Châlons 222.

Toutes précisions utiles seront données sur demande accompagnée d'un timbre pour réponse.

Pèlerinage des Familles (Dimanche 20 Septembre 1959)

Selon une tradition maintenant bien établie, le pèlerinage des familles des Morts de Champagne, aura lieu le DIMANCHE 20 Septembre 1959, avec un programme analogue à celui des années précédentes :

Messe à l'Autel de la Crypte -- Déjeuner à Souain -- Visite des Cimetières.

Toutes précisions utiles seront données par une circulaire adressée en temps opportun à toute personne ayant fait connaître au Trésorier, M. Muller, 47, Fg. Saint-Antoine, PARIS (XI^e) son désir de participer à ce pèlerinage. Le Programme définitif du PÉLERINAGE sera établi à la fin du mois d'Août, les Adhésions de principe devront être données à M. MULLER avant le 15 Août.